



Le 21 novembre 2023

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20^e étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0440

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 6 novembre 2023 et visant à obtenir :

«la liste des éoliennes actives au Québec, le nom de l'entreprise propriétaire, le prix payé pour l'électricité à Hydro-Québec et les avantages fiscaux qui s'y rattachent, le cas échéant.

(Transcription intégrale)

Vous trouverez sur notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/contrats-electricite.html> les renseignements faisant l'objet de votre demande.

Les régimes fiscaux au fédéral et au provincial comportent des avantages fiscaux à la production éolienne comparativement à d'autres formes de production d'électricité, notamment quant à la déduction pour amortissement. Toutefois, Hydro-Québec ne touche aucun de ces avantages. De plus, Hydro-Québec est, à titre de société détenue par le gouvernement du Québec, exempté d'impôt au Canada.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.